



more mème, il a expliqué que ses dons n'étaient qu'un juste tribut de reconnaissance à la loyauté, à la confiance et à l'hospitalité qu'il a constamment trouvées, dans le cours de sa longue carrière, chez les habitants du Maryland. Faisant ensuite allusion à la dernière guerre, il a déploré, en termes parfaitement sentis, les malheurs qu'elles entraînaient, et rappelés l'ancienne réputation de tolérance religieuse de Baltimore, il a exprimé le vœu que cette ville devint également un centre de tolérance politique et était.

Toutes les paroles de l'orateur étaient accueillies par des applaudissements enthousiastes et l'on conserva longtemps à Baltimore souvenir de cette fête de la paix et de la concorde, si différente des scènes de désordre auxquelles on s'attendait à propos des élections.

Le généreux donateur doit rester encore deux ou trois semaines dans la capitale du Maryland; mais il a instamment témoigné le désir de ne recevoir pendant son séjour aucune ovation ni invitation officielle.

### Attention ! Attention !

M. le Dr. Mathieu, dentiste, no. 192 rue Notre-Dame, peut maintenant, par un procédé tout nouveau, extraire les dents les plus endommagées et les plus douloureuses sans causer aux patients la moindre douleur.

328-2m

Montreal: MERCREDI 31 OCTOBRE 1866.

## 2ème Edition.

### AVIS AUX ABONNÉS.

Nous avons expédié un grand nombre de comptes à nos abonnés de la compagnie. Nous espérons qu'ils y répondront le plus tôt possible. Ils ne doivent pas attendre que la navigation soit close, ou que les chemins soient trop mauvais pour nous expédier les montants qu'ils nous doivent.

### QUATRIÈME PAGE.

Le document dont nous parlons dans un autre endroit de notre journal, a été expédié en Angleterre par la dernière malle. Nous le publions aujourd'hui sur notre quatrième page.

—En conséquence de la fête de LA TOUSSAINT, l'Union Nationale ne paraîtra pas demain.

### Depeches Speciales.

Québec, 30 oct.—Il a plu abondamment toute la journée.—Le steamer de Montréal est arrivé ici à 4 heures, cette après-midi. Il est parti pour Montréal à minuit.—Le steamer *Moravian*, après avoir été retardé 24 heures par la tempête de neige, est maintenant arrivé.—Les marchands organisent une patrouille pour la nuit et ont décidé d'acheter pour la Basse-Ville un engin à vapeur pour le feu.—Le fonds de secours aux incendiés s'élève aujourd'hui à \$40,000. Toute cette somme a été prélevée ici.—Parmi les arrivages d'aujourd'hui, on en remarque quatre pour Montréal.—Le *Moravian* a 42 passagers de cabine et 179 d'entrepont; il a aussi un cargaison générale pour Québec et Montréal. Ottawa, 30 oct.—Les hon. MM. McDougall et Campbell sont attendus demain matin à Ottawa, où il y aura une séance du cabinet.—Les compagnies du service civile ont reçu leurs uniformes et paraderont demain.

### Télégraphie Générale.

#### NOUVELLES AMÉRICAINES.

New York, 30 oct.—Le lieutenant Braion, qui prétend avoir été investi d'une commission dans la marine confédérée, et qui s'est emparé du steamer *Chesapeake*, durant la dernière rébellion, a été mis en accusation par le Grand Juré pour crime de meurtre et de piraterie sur la haute mer. Le navire *Walrus*, de Sunderland, Angleterre, et parti de cette localité, pour Québec, a été abandonné en mer, le 15 oct., lorsqu'il était sur le point de sombrer.—L'équipage a été recueilli par la barque *Agra*, qui vient d'arriver ici.

#### NOUVELLES FÉNIENNES.

New York, 30 oct.—On dit que le Président Roberts va bientôt émaner une importante adresse pour la fraternité féniennne relativement à la sentence prononcée contre Lynch en Canada, et les nouveaux devoirs qu'incomberont à l'avenir à l'organisation.—Il y a beaucoup d'activité et d'excitation dans les quartiers généraux féniens. Philadelphie, 30 oct.—A une assemblée de féniens de Philadelphie tenue à la Salle Logan, ce soir, pour exprimer leurs sentiments sur la conviction et la sentence du colonel Lynch et du rév. John McMahon, le président, M. Jas. Gibbons, a lu un bréviaire et deux résolutions qui ont été adoptées unanimement. Le préambule est un exposé succinct des principaux griefs de l'Irlande contre l'Angleterre. Il qualifie d'hypocrite la philanthropie du juge Wilson, qui trouve horrible de la part des féniens le fait de s'attaquer à un peuple neutre et inoffensif tel que le peuple canadien. Il fait voir que ce même juge est le représentant d'une nation qui a exterminé l'Irlande dans plusieurs guerres sanglantes, lorsque ce dernier pays ne lui faisait aucun mal, et donnait au contraire l'éducation à ses rois, et que les sujets étaient encore plongés dans la barbarie saxonne; il fait de plus observer que ce juge, qui paraît saisi d'une sainte horreur contre le prétendu crime du colonel Lynch et des autres, oublie dans son zèle l'aide et les accommodements donnés par son gouvernement pour dissoudre l'Union américaine; oublie les déprédations de l'*Alabama*, l'excursion de St. Alban, en un mot, toutes les conspirations tramées en Canada contre les États-Unis durant la dernière guerre civile; oublie la guerre de 1169 en Irlande, où les anglais incendièrent les cités, les villages et les hameaux, passèrent les habitants au fil de l'épée, etc., etc. La première résolution déclare que l'invasion de territoire britannique par la fraternité

féniennne des Etats-Unis est un acte légitime de guerre de la part d'un peuple opprimé, et que le lieu et le temps où il doit frapper le premier coup est une question de tactique.—La seconde et dernière résolution porte que les décisions du Tribunal de Toronto relativement au colonel Lynch et les autres est un défi jeté à la figure des Irlandais de l'Amérique, que ceux-ci l'acceptent comme tel et qu'ils s'engagent à sacrifier leur vie et leur liberté pour y répondre.

### LE PROTÉGÉ ANTI-FÉDÉRAL DE L'OPPOSITION BAS-CANADIENNE.

Nous avions été mis sous l'impression que le document dont nous avons annoncé hier la publication, contiendrait la plupart des objections de l'opposition parlementaire, des journaux indépendants, de l'opinion publique enfin, contre le projet de confédération, inique en principe, absurde et profondément injuste dans ses bases, et impraticable à cause de l'absurdité de ses détails et de l'extravagance de ses exigences. Aussi nous avions hâte de lire ce document, qui, à notre sens, devait être le *factum* ou la compilation formidable de tant d'arguments puissants, de tant de raisons irréfutables.

Or nous disons avec franchise, suivant l'habitude que nous en avons contractée depuis longtemps, que la lecture de ce document nous a cruellement déçus. N'en ayant pris communication que depuis son insertion dans le *Pays* de ce matin, nous n'avons pas besoin de dire que les collaborateurs de l'*Union Nationale* n'ont aucunement participé à sa rédaction et qu'avant aujourd'hui aucun de nous n'en connaissait la teneur. Et nous n'hésitons pas à dire que l'opinion publique, l'opinion véritablement patriotique, le trouvera nullement à la hauteur des exigences de la situation.

C'est un historique exact et suivi mais tiède, languoureux et diffus, de toutes les circonstances qui se rattachent au mouvement fédéral.

Ces incidents ont pu avoir leur importance dans leur temps, aux yeux de l'opinion publique du Canada, bien plus préoccupé maintenant des objections que soulève le projet de confédération même et des dangers imminents qu'en offrent toutes les dispositions; mais la narration qu'on a faite ne peut avoir qu'un fort petit attrait de curiosité en Angleterre et aucune influence sur les déterminations du gouvernement impérial.

On paraît avoir voulu s'attacher dans ce document à démontrer l'opportunité d'un appel au peuple, avant que l'acte de confédération ne soit adopté par le gouvernement impérial; mais nulle part on ne pose à M. Carnarvon cette proposition fondamentale, savoir: que l'action de notre législature, qui s'est déclinée elle-même d'ancienneté et qui a annulé la constitution sous laquelle elle a été élue, est contraire à toute notion de droit politique ou constitutionnel, à toute logique, à toute justice nationale, aux droits les plus sacrés du peuple et à ses précieuses immunités politiques; et que de cette façon la révolution domine, supprime l'ordre de choses établi et le remplace comme bon lui semble.

Nous regrettons sincèrement aussi de voir que les intérêts tout spéciaux et si importants du Bas-Canada sont entièrement passés sous silence. Et cependant c'est bien de la position toute particulière du Bas-Canada que naissent les plus grandes entraves au fonctionnement de la confédération. Nul doute aussi qu'une attitude énergique de sa part donnerait à réfléchir au gouvernement impérial plus encore que toute autre chose. Ce n'est pas en paraissant ignorer complètement les objections particulières du Bas-Canada que l'on inspirera au gouvernement impérial la crainte de voir surgir des difficultés de race et de religion au sein de la confédération. Ce n'est pas non plus en ne réclamant pas au nom de la nationalité canadienne-française contre les injustices et les dangers dont le projet de confédération la menace, que l'on prévendra ces injustices et que l'on cloigera ces dangers. Ne pas signaler l'inconvénient de réunir diverses races sous une telle forme de gouvernement, c'est admettre l'opportunité de cette réunion ou—ce qui est encore pis—c'est accepter la doctrine d'une *seule nationalité*.

Ce qui ressort le plus clairement du document en question, c'est que tous les partis ont accepté la confédération en principe. Ceci peut-être très franc, mais est-ce bien opportun? Ce n'est pas un argument contre un système que de rappeler qu'il a reçu l'assentiment de tous les chefs de parti. Le gouvernement parlementaire anglais ne sera pas pressé de se payer de ses raisons. Nous croyons que le meilleur moyen de convaincre le gouvernement anglais qu'il ne doit pas contenancer la confédération, aurait été de lui faire voir toutes les causes de mécontentement que pourrait faire naître ce système et qui tendraient conséquemment à briser le lien colonial. Car l'Angleterre n'a d'autre manière de voir dans cette affaire que celle que lui suggèrent ses intérêts. Qu'on lui montre que la confédération lui sera préjudiciable, — c'est chose assez facile à faire, — et l'on verra le gouvernement impérial repousser tout aussi vigoureusement la Confédération qu'elle l'invente.

Les allusions de ce document aux intentions de l'Angleterre ne sont ni dignes, ni véridiques. Le gouvernement impérial a tenu une conduite si arbitraire à l'égard des colonies et il a imposé ses volontés d'une façon si cavalière aux provinces d'en bas, qu'il mérite plutôt des remontrances que des flatteries, plus dignes de courtisans que d'hommes d'état et de patriotes. Ce n'est pas le temps de tendre nos bras avec confiance à nos maîtres, quand dans le moment même ils nous forgent des chaînes. La dernière phrase que l'on décore du nom de protège et par laquelle se termine ce document, est dépourvue, à un singulier degré, de toute énergie, pour ne pas dire plus. A l'air de bonhomie avec lequel il exprime la crainte de fatiguer sa seigneurie, l'auteur semble avoir eu conscience de la tiédeur de son long préambule et de l'ennui qu'il vient d'indiger au lecteur. Le fait est que dès la première colonne on est justifiable de ne pas croire la patrie en danger; à la seconde on forme un œil, et quand on a entendu la troisième on dort jusqu'à la dernière ligne, d'un sommeil calme et profond.

Est-ce au moyen d'analyses, non soutenues d'aucun exposé des injustices et des absurdités, des dangers et des résultats désastreux que le projet de confédération fait entrevoir, que l'on espère réveiller l'opinion publique au Canada, faire impression sur le peuple

britannique, battre en brèche les préventions les opinions préconçues et les déterminations du gouvernement impérial? Ce serait tomber dans une étrange erreur que de le croire. Le manifeste de l'opposition ne fora pas le bruit dans le monde, d'une goutte d'eau tombant dans la chute de Niagara. Le seul intérêt qu'il pourrait causer ici, viendrait probablement en grande mesure de l'opinion indépendante que nous avons exprimée en peu de mots et qui soulèvera peut-être quelques clameurs dans des cercles mieux disciplinés, mais pour laquelle nous n'offrons aucune apologie; car, on doit commencer à s'en apercevoir, en affaires publiques, nous ne connaissons pas de parti; nous écoutons avec déférence les conseils de chacun sans obéir aux ordres de personne, et l'intérêt public est notre seul mobile, comme il est aussi celui des honorables représentants qui ont signé ce document.

Quant à un projet politique menace la nationalité d'un peuple, suscite les plus grandes appréhensions de toute nature, promet d'engendrer les discordes civiles et religieuses et de promener la torche incendiaire de guerres fratricides à l'intérieur et de susciter les conflits les plus désastreux avec la grande puissance qui nous avoisine, l'intérêt public nous commande de dire avec non moins de fermeté que de respect à l'opposition qu'elle ne se montre pas dans ce protège à la hauteur des exigences de la situation, et qu'il ne lui reste plus, pour sauver sa position et celle du pays qu'à formuler dans une requête énergique, digne et complète, les griefs du Bas-Canada et ses objections absolues au projet de confédération, à la faire signer par ses constituants ainsi que par le peuple des comtés qui ont le malheur d'avoir pour représentants des adversaires ou des traitres, et à la faire porter en Angleterre par une délégation composée de deux ou trois de ses membres, tels que M.M. Dorion, Holton et Thibaulteau. Mettons nous tous courageusement à l'œuvre, et en trois semaines nous aurons accompli un devoir impérieux et préparé de grands résultats. Le manifeste que nous avons été obligé de critiquer ne peut faire de mal et il fera certainement quelque bien, à moins qu'on ne s'en serve comme d'une preuve que le projet de la conférence de Québec ne rencontre pas d'objections sérieuses. Mais s'il devait nécessairement précéder toute action vigoureuse et vraiment pratique et efficace, alors qu'il soit le bienvenu et que les vents de la mer lui soient favorables. S'il est l'effort suprême et final de l'opposition bas-canadienne, ce n'est qu'un jalon de plus sur la voie de la décadence politique et nationale des successeurs des Viger, des Dédard et des Papineau.

Espérons que l'opposition va prendre les mesures de couronner dignement ses nobles et énergiques travaux antérieurs. Alors et alors seulement, l'opinion du Bas-Canada influera sur les décisions de l'Angleterre.

### MÉDÉRIE LANCTOT.

### Le Soussigné sollicite respectueusement les personnes qui ont l'intention d'assurer leur vie, de vouloir bien s'adresser à lui au numéro 22 rue St. Gabriel, car il vient d'être nommé agent de la Compagnie d'Assurance Aetna, l'une des associations les plus prospères et les plus sûres qu'il y ait sur ce continent. Il fournira avec plaisir tous les renseignements et les statistiques concernant l'institution qu'il représente.

T. THOMPSON.

BUREAU NO 22 RUE ST. GABRIEL, Montréal.

### COMMERCE.

Montréal, 31 Oct. Fleur par quart de 108 lbs.—Supérieure extra no minime, 8.00; Extra \$7.75 nominale, Fancy nominale, 2.40 à 7.50; Supérieure de blé du Canada 6.90 à 7.00; fortes supérieures de blé du Canada, (prix exceptionnels), 7.10 et plus; Supérieure de blé de l'Ouest 7.00 à 7.25; Supérieure des marques de la cité, 7.00 à 7.15; Supérieure No. 2, no minime; belle nominale; moyenne nominale; reçoques, nominale; fleur en poche, 3.50 à 4.00 par 112 lbs, selon la qualité. Recettes très restreintes. Farine d'avoine par qrt de 200 lbs.—\$5.00. Blé par mts de 60 lbs.—H. Canada de printemps du nom n° 1 à 1.50. Pois par 60 lbs.—Une vente en chars à 73c, égal à 80c par 62lbs. Orge par 48 lbs.—Nominale de 55 à 60c Mais par 56 lbs.—Vente de 25000 vendus depuis la fermeture hier—15.00 à 55 et 60 Avoine par 103 lbs.—Potasse 1ère qualité, 6.30 qualité inférieure, 5.60 à 5.70. Perlesse nominale de 5.90 à 7.00.

### Prix courant en détail du Marché Bonsecours.

Revisés avec soin par L'UNION NATIONALE par M. F. BENOIT, Assistant Clerc du Marché. Montréal, 30 Oct.

Fleur de la campagne	22	d	23	d
Pêches par boîtes	15	0	20	0
Farine d'avoine	12	0	13	0
Blé d'Inde	9	0	9	6
Pois minot.	4	0	4	0
Orge de 40 lbs (nouv.)	2	0	2	0
Avoine de 40 lbs	1	0	2	0
Sarrasin	2	0	3	0
Graine de lin	9	0	9	6
Graine de mil	7	0	10	0
Diande vieux couple	9	0	10	0
de jeune	5	0	7	0
Oies	4	0	6	0
Canards	3	0	6	0
de sauvages	1	3	2	0
Volailles	2	0	2	0
Poulets	1	8	2	0
Pigeons	0	10	1	0
Tourtes & douzaines	0	0	0	0
Perdrix & couple	3	0	3	9
Lievres	0	10	1	0
Morue & sa.	0	3	0	4
Beurre frais & sa.	1	0	1	3
de saie	0	10	0	11
Fèves canadiennes & minot.	0	0	0	0
Patates & poche	3	0	4	0
Cochons morts & 100 lbs.	2	0	5	0
Orge d'Inde & sa.	0	5	0	6
Sirop de gazon	0	0	0	0
Miel & sa.	0	7	0	8
Œufs frais & douzaine	0	10	0	11
Orange & boîte	0	0	0	0

### MARCHE AUX BESTIAUX

Montréal, 31 Oct. 1866. Marché à la hausse et peu alimenté.

Bœuf, 1ère qualité	8.00	8.00
2e et 3e qualité	6.00	6.00
Vaches à lait	80.00	80.00
extra	20.00	20.00
Veaux, 1ère qualité	6.00	6.00
2e qualité	4.00	4.00
3e qualité	2.00	2.00
Moutons, 1ère qualité	7.00	7.00
2e qualité	4.00	4.00
Agneaux, 1ère qualité	8.00	8.00
2e qualité	2.00	2.00
Cochons, 1ère qualité	8.00	12.00
2e qualité	5.00	5.00

### PREL DU FRET.

Taux nominaux. Par steamer pour Liverpool.—Grains, 55—par 480 lbs, avoine 55 par 320 lbs, farine d'avoine 26 par qrt; potasse 80 par tonneau, perlesse 35s. Par steamer pour Glasgow.—Pois nominal, potasse 25 par tonneau. Par voiliers pour Liverpool.—Grains 48 par 480 lbs.

PORTS D'EN BAS. Fleur pour Portneuve, 40c par bart; Pictou 35c par qrt; Baie des Chaleurs, 85c par qrt; Halifax 85c.

### MARCHE AUX EPICERIES.

SUC.—Des Barbades et de Cuba (brillant) vendu de 54 à 56c, et 74 à 75c droits acquittés. Sucre et sa. Prix à la raffinerie.

Pains par tierces d'environ 400 lbs, par lb.	0.114
Rosés sec, quar	180 lbs, " lb. 0.11
Moulu pou. table	200 lbs, " lb. 0.11
Ex. moulu cor. fleur	200 lbs, " lb. 0.12
Rosés A	250 lbs, " lb. 0.103
Jaur. m. h.	280 lbs, " lb. 0.11
Sirop jaune	40 gal. p. gal. 0.50
de Standard	40 gal. " 0.46

THEES.—Il y a eu plusieurs petites ventes manées ferme pour les bonnes qualités. CAPÉ.—Aucun changement dans les prix. Java, 22 à 24c; Rio, 18 à 20c; du Cap, 17 à 19c; Maracibo, 18 à 20c.

### ARRIVAGES AU CANAL LACHINE.

DEPUIS 8 HS. A. M. LE 26, JUSQU'A 8 HS A. M. LE 23 OCT.

Fleur 952 qrts, avoine 50 qrts, beurre 712 tennes	Blé d'Inde 23100 mts, Avoine 600 minots, Fromage 1807 boites.
---	---

PAR LE GRAND TRONC.

25 oct.—Alcali 49 qrts, beurre 950 tennes	cuir 7 rouleaux, tabac 27 boucaux, fleur 219 qrts, Whiskey et Alcohol 3 caises.
---	---

### MARCHE DE NEW-YORK.

New-York 30 Oct.—Fermes prix nominal. Coton.—Recettes 7645 qrts, marché ouvert ferme, et plus actif et de 5 à 1c plus bas à la clôture, ventes 68203 qrts de 80 à 10.15 pour supérieure de l'Etat, 8.25 à 10.35 pour extra do; 10.65 à 11.80 pour choisis do; 8.03 à 10.15 pour supérieure de l'Ouest; 8.75 à 11.10 pour commune à moyenne extra de l'Ouest; et 10.25 à 11.85 pour commune à bonnes marques d'embarquement extra cercles ronds de l'Ohio. Fleur de Seigle.—Sans changement décidé, 6.50 à 7.50. Blé—Reçu 52270 mts, marché de 1 à 2c meilleur, ventes 81690 mts de 3.15 à 2.80 nouveau de Chicago et de Mil, 2.90 à 3.00 ambre de l'Etat. Seigle — Reçu 8000, en bonne demande et ferme, ventes 41000 mts de l'Ouest 1.08 à 1.10. Orge—Reçu 178460 mts, marché actif et décidé ment plus ferme, ventes 58,000 mts, 1.20 du H-Canada et 1.15 de l'Etat.

Blé d'Inde—Reçu 100211 mts, marché ouvert environ 2c meilleur, mais fermé lourd et à la baisse, vente 198000 mts, 9140 à 94 inférieure, 95 à 96c môle de l'Ouest pour exportation, en circulation, 96 1/2 à 97c de en magasin. Avoine — Reçu 2500 mts, marché un peu actif et ferme, ventes 122600 mts, 56 à 60c de Chicago, 59 à 61c de Mil. Lard — Plus ferme à la clôture, nouveaux mess 33.20 comptant. Saindoux—Plus ferme à la clôture 16 1/2 à 18 1/2

### 2ème Edition.

### Attention ! Attention !

M. le Dr. Mathieu, dentiste, no. 192 rue Notre-Dame, peut maintenant, par un procédé tout nouveau, extraire les dents les plus endommagées et les plus douloureuses sans causer aux patients la moindre douleur.

### BULLETIN FINANCIER.

New-York, 31 oct.—Or ouvert à 147 1/2 Change sterling 93. —Greenbacks achetés à 32 à 32 1/2 et vendu à 31 1/2 à 32 d'escompte Argent — acheté à 3 1/2 d'escompte et rendu à 3 1/2 et 3 1/2

### CANFIELD DORWIN ET CIE.

### LE DINER DE M. CARTIER.

Hier soir, le diner donné à George Etienne Cartier par M.M. Schiller et Bréhaut, Pominville et Bétournay, et quelques autres messieurs également désintéressés, sauf quelques rares exceptions, a eu lieu. M. le maire Starnes qui présidait à fait quelques compliments à M. Cartier, mais celui-ci a renchéri, non pas en faveur de M. Starnes, mais en sa propre faveur! Il s'est encensé lui-même l'espace de trois colonnes de la *Ménerve*.

Mais ce qui est plus important—il a donné sa parole solennelle que les catholiques du Haut-Canada auraient les mêmes garanties que les protestants du Bas-Canada.

Nous n'en devons rien croire et nous dirons bientôt pourquoi. Quand un homme a l'imprudence de venir dire que la confédération est destinée à donner plus d'influence à la race française, lorsque l'on se rappelle que M. Cartier lui-même a mainte fois déclaré que c'était pour consolider l'influence britannique, on peut mettre en doute sa parole solennelle à tout autre sujet politique. Ne se rappelle-t-il pas le discours du trône de 1865, dans lequel il était formellement déclaré que la confédération avait en vue la création d'une nouvelle nationalité, et la déclaration du premier ministre que ce système produirait la fusion des races?

Pour mettre le comble à l'imposture, M. Cartier a fait remonter non-seulement son origine personnelle, mais l'origine même de la confédération à... qui? nous le donnons en cent—en mille... à Jacques Cartier!

Il y a de quoi rire aussi longtemps que récut le bon Mathusalem. C'est assez dire que nous y reviendrons.

En attendant, nous donnons les noms des personnes qui ont participé au diner, et de celles qui, en très grand nombre, n'y ont pas assisté, mais dont on a énuméré les noms afin de se donner l'innocente satisfaction de grossir le nombre des dieux.

### MÉDÉRIE LANCTOT.

Archambault Ls. Armand Hon P. Anderson John, Allan Andrew, Auger J D. Bréhaut W H. Bartley W P. Brown Alfred, Beaudry Louis, Belle Joseph, Baird A. Bowie George, Bétournay L. Bellerose J H. Barsalou O. Beliveau H. Baker J C. Beaubien Dr P. Beattie D P. Beaudry J B, Besette Michel A, Bouthillier T, Boileman R, Brigham Dr, Boiveau L G, Boyer Ls M D, Bissonette A, Beckland John, Beaudry Joseph, Benoit Zephirin, Belle O B, Benning James, Beaudry J U, Bourgoin N H, Brossard Moise, Boiveau L J, Beaudry L J, Barland J B, Besant G J, Brydges C J, Bethune Strachan, Brennan Patrick, Bouché

nan P T, Benoit E, Benson H, Belle Achille, Curan J J, Chapman Henry, Chamberlin Brown, Chapeau J A, Cuvillier Maurice, Carle Louis, Cotté Honore, Cartier F X A. Donholm George, Dorville Léon, Dufréno Ovide, David E D, Delisle Nolan, Duvernay L D, Domicque M, Damouchel Alf, Devany L, Delorme Pierre, Dawes J P, Dubord A, Doran J J, Donnelly James, Duvernay L N, Daly J H, Doucet T, Delisle A M, Donegan John, DeNiverville B, Dumoulin J, Dufréno M, Durocher Dr, Dumas Norbert, Dumouchel Hon L, Doran James, David Ferdinand, Duguay J. Ermatinger Col, Eaton Richard. Fournier Jules, Fullam G-George, Fraser John, Ferrer Hon Jas, Farrell P. Fautoux P R, Fautoux L G. Gault M H, Glassford J U, Gorrie D, Giroux J R, Giard Dr L, Giard M A, Garth C, Gauthier F, Gagnon Alphonse, Gault A F, Giraldi Scraphino, Gauthier Ls. Howard Augustus, Hawley T, Harwood D L, Hughes N, Hubert R A R, Hurteau Isidore, Hopkins E M, Hudon V, Howard Dr, Honey John, Hempton James, Howley James Judah Henry, Jones Joseph, Lobano C A, Lunoine B H, Law Andrew, Lapiere André, Low John, Leclaire F A, Larin François, Laurent Michel, Loiseau Amable, Lewis David, Linton Robert, Laberge Augustin, Lamont Magloire, Lesage Siméon, Lespérance Edouard.

Marchand L, McFarlane W, McDougall D L, Murphy P L, Macready Thos, Marsan A T, Marchand Med, McKenna Thos, McShane Jos, McDonald Duncan, Moreau E, MacDonald Jos, Mackenzie J G, Martin P J, Mousseau J A, McCarthy Thos, McCuaig J F, McCrae George, McKay Robert, McCoy Hugh, McKay Edward, Marceau L A Masson Damasso, Macdonald Dr R L, Marchand C A, Mulholland H, Mignaud N, McGibbon A, Midway Capt, Moses Michel, McEvanne B, Marchand W, Mercier J O.

Notman Wm. Ogilvie A W, O'Brien W, Oimet Gedeon, Oimet Capt, O'Meara John, Ogilvy Thos, Oimet Adolphe. Pominville F P, Piche E U, Poupard Jos, Pominville F S, Plunkett E W, Prud'homme Hble, Palmer O, Pelletier Dr. Renaud L jr, Rottot Dr, Robillard J C, Rodier C S, Ramsay T K, Renaud Hon L, Reekie R J, Rolland J B, Rivard S, Renaud J, Royal Jos, Rolland G L, Ryan M P, Rhynas John, Rankin John, Reynolds Thos Rogers Jos A, Robertson Andrew, Robillard Jos pere Robillard U J.

Starnes H (Maire), Starnes C W, Sincennes C F, Smith James, Swales H G, Swanton John, Stephens George, Schiller C E, St Onge S, St Charles F X, Sicoite L W, Stackell Henry, Stevenson J B, Smith S G, Stephen Win, Stephens John, Spicer W J, Scott Gilbert, Stephens R H, Stratton F C, Taylor E J, Truteau A C, Trudel F X A, Taylor John, Trauchemontagne J G. Villeneuve N, Villeneuve Octav, Vinet C F, Workman Wm, Wilson Hon Chas, Wilson W Watts W, Waddell Samuel, Wright Robert, Walsh Thos J, Woods Edward, Whitney H H, Wainwright Wm.

LA PROCHAINE RÉVOLUTION EN IRLANDE.

Tous ceux qui nient la puissance de l'organisation féniennne soit en Irlande, soit en Amérique, font preuve d'une profonde ignorance des faits constatés chaque jour des deux cotés de l'Atlantique. Aux États-Unis, la condamnation récente des prisonniers de Ridgeway a soulevé les masses, réconcilié les factions rivales et décapité l'enthousiasme des exilés de l'Irlande. Leur cri de ralliement n'est plus seulement "La liberté" mais "Vengeance"—Peut-on rester sourd au torrent de la révolution qui monte toujours, lorsque le conseil de la population sille de New-York convoque une assemblée spéciale pour protester contre la sentence de mort portée à Toronto contre deux citoyens des États-Unis, dont on réclame la liberté en invoquant l'intercession du gouvernement des États-Unis, lorsque l'exécutif du parti démocratique nomme un comité spécial de ses membres les plus influents pour agir dans le même sens et envoyer une délégation à Washington auprès du Président; lorsque le secrétaire d'Etat intervient de suite, réclame du gouvernement anglais toutes les pièces du procès et exige l'assurance que l'exécution de la sentence soit remise jusqu'à ce que le gouvernement Américain ait pris connaissance des faits.

Pour ceux qui savent apprécier les signes des temps, ces faits sont d'une entière importance, indiquent des complications diplomatiques prochaines, une collision inévitable.

En Irlande, la révolution se prépare avec vigueur. Avant 1867 le fer et le feu auront commencé leur œuvre de destruction et de mort. Stevens n'en fait un secret pour personne et à une assemblée monstre convoquée par les féniens à Jones Wood, New York, dimanche dernier, il n'a pas hésité à faire d'importantes déclarations. Autour de leurs chefs étaient groupés 30,000 personnes acclamant avec enthousiasme chaque parole, prêts à marcher à l'ennemi, ayant soif de sang anglais. Un jeune homme présent à l'assemblée fut soupçonné d'être un espion aux gages de l'Angleterre et de suite la foule de l'entourer, de s'armer de couteaux-poignards, d'attacher une corde à un arbre pour l'exécuter sur le champ, lorsque Stephens intervint et le sauva d'une mort certaine. Une escorte composée de féniens moins avides de sang, et d'hommes de police fut ensuite chargée de le mettre en lieu de sûreté. Après bien des combats plus ou moins vifs, Tully fut écorché à l'abri de la foule. Ces faits indiquent assez l'indignation générale, mais voici les paroles mêmes de Stephens qui ne laissent plus de doutes, sur le commencement prochain des hostilités:

"J'étais sincère lorsque je vous ai dit déjà que je prétendais combattre sous le drapeau de l'Irlande, et en Irlande même, avant que l'année ne soit écoulée. Ceux qui doutent du succès ne connaissent pas l'Irlande. Déjà l'an dernier nous avions créé une armée. Nous avions fait du peuple Irlandais un peuple américain. Nous lui avions appris à distinguer le pouvoir temporel du pouvoir spirituel, et l'avions affranchi de l'influence cléricale qui à toujours été contre nous.

Notre armée comptait 50,000 hommes parfaitement disciplinés et son effectif de 250,000 hommes obéissait aveuglement aux ordres de leurs chefs. A cette époque, l'Irlande était à



MILORD,

Des délégués du gouvernement canadien devant bientôt se rendre en Angleterre pour conférer avec les aviseurs de Sa Majesté au sujet de la confédération projetée des Provinces Britanniques de l'Amérique du Nord, dans le but de presser le Parlement Impérial de s'occuper de ce sujet durant la prochaine session, nous croyons de notre devoir, comme les représentants dans le Parlement de vingt comtés populaires du Bas-Canada, de soumettre à Votre Seigneurie quelques considérations, qui, nous l'espérons, ne seront pas jugées indignes de toute attention par ceux sur qui pèse la responsabilité de décider si cet important sujet doit être regardé comme mûr et prêt à recevoir une décision finale, ou doit attendre que l'opinion publique dans les diverses Provinces se soit manifestée d'une manière indubitable. Formant le tiers des représentants du Bas-Canada, nous sommes convaincus que sur ce sujet nous reflétons les opinions de la majorité du peuple.

Nous avons lieu de croire que le gouvernement de Sa Majesté, s'en tenant à la sage politique qui, depuis un quart de siècle, a produit les meilleurs résultats, — politique qui consiste à concéder aux colonies qui jouissent des institutions représentatives le droit de régler elles-mêmes toutes leurs affaires locales, y compris celui de remodeler leurs institutions suivant les circonstances, — nous croyons, disons-nous, que le gouvernement de Sa Majesté ne désire pas, pour des motifs d'intérêt purement impérial, imposer le projet de confédération aux Provinces. En effet, nous ne voyons pas quel but le gouvernement impérial, en le supposant désireux de maintenir la connexion entre les colonies et la mère-patrie, pourrait atteindre au moyen d'une union fédérale, accomplie sans le consentement du peuple de ces colonies ou contrairement à ses vœux. S'il était prouvé que le peuple de cette province, loin d'avoir consenti au changement radical, dans ses institutions et dans ses rapports avec les autres colonies et avec l'Empire, ce projet de confédération va opérer, n'a jamais eu une seule occasion de porter un jugement sur cette question, les égards dus à ses justes droits et tous les principes d'une saine politique sembleraient exiger que le gouvernement impérial différât de prendre une résolution définitive. Si la mesure est bonne et que le peuple lui soit réellement favorable, un délai d'un an pendant lequel l'opinion publique se fera connaître d'une manière constitutionnelle, ne peut avoir aucune conséquence funeste; tandis que si on l'adopte maintenant, sans cette sanction de l'opinion publique, et que l'on découvre plus tard qu'elle est inacceptable pour la majorité du peuple de quelques-unes des Provinces, — ce qui, nous le croyons, arrivera certainement pour le Bas-Canada — il se produira inévitablement une violente agitation, soit pour la rappeler ou pour d'autres changements constitutionnels, qui inaugureront une ère de trouble et de mécontentement, préjudiciable au dernier degré aux intérêts des différentes provinces et très embarrassante pour les hommes d'état de l'Empire.

Nous avons dit que le peuple de cette province n'a jamais eu occasion de se prononcer sur le projet de confédération; à l'appui de cet avis nous allons indiquer les phases par lesquelles la question a passé avant d'en arriver à son état actuel.

De temps à autre, depuis assez longtemps, des hommes et des écrivains publics ayant plus ou moins d'importance, tant dans les colonies qu'en Angleterre, ont suggéré l'union des provinces de l'Amérique Britannique du Nord; mais aucun des hommes publics du Canada ne jugea à propos d'adopter une démarche officielle pour arriver à cette union avant 1859. Au commencement de cette année-là, M. M. Cartier, Ross et Galt, pendant qu'ils étaient en Angleterre pour affaires publiques, adressèrent au Secrétaire des Colonies une dépêche recommandant une union fédérale de toutes les Provinces Britanniques de l'Amérique du Nord, comme un moyen de régler les difficultés sectionnelles du Haut et du Bas-Canada sous l'union actuelle au sujet de la représentation. La question ne fut pas cependant soumise au Parlement après le retour en Canada des signataires de la dépêche, ni pendant tout le temps, jusqu'en 1862, que l'administration dont ils faisaient partie demeura au pouvoir.

M. John A. McDonald, alors comme aujourd'hui chef du parti conservateur du Haut-Canada, et le chef réel de l'administration, était ouvertement opposé à ce que le principe fédéral fut appliqué soit à toutes les provinces, soit au Canada seul, jusqu'à l'époque de la crise ministérielle de juin 1864. M. Brown, chef du parti libéral haut-canadien, bien qu'en faveur d'une union fédérale entre les deux Canadas dans le cas où la représentation basée sur la population ne serait pas concédée au Haut-Canada, était opposé à l'union fédérale de toutes les provinces.

Dans le Bas-Canada, les membres des deux partis politiques, sauf ça et là quelques exceptions individuelles, repoussaient toute proposition tendant à une union immédiate — soit législative ou fédérale — avec les provinces maritimes. La publication de la dépêche dont nous avons déjà parlé fit condamner le projet d'une manière si générale, si prompte et si décidée, qu'à partir de 1859 jusqu'à la crise ministérielle de 1864, la question de l'union des colonies n'influa nullement sur la politique du pays. Elle y fut rarement mentionnée dans le Parlement ou dans les journaux, et il n'en fut nullement question aux élections générales de 1861 et de 1863.

En 1863, le parlement actuel fut élu. Ni dans le Haut ni dans le Bas-Canada les candidats des partis politiques d'opinion ne manifestèrent l'intention de

détruire le système constitutionnel existant, auquel le peuple était attaché. En réalité, plusieurs questions politiques demandaient une solution; mais avec un peu de patience de la part du peuple et d'habileté de la part des gouvernants il était facile de les régler. Il y avait eu, il est vrai, des erreurs et peut-être quelque chose de pire que des erreurs d'administration, il y avait eu des dépenses extravagantes; disons qu'elles allaient même jusqu'à la prodigalité; mais ces maux sont inhérents à toute forme de gouvernement, et, avec des institutions représentatives, le peuple avait sous la main un remède qu'il aurait appliqué avec énergie s'il n'en avait pas été empêché par le mouvement extraordinaire, qui fut adopté pour changer la constitution et que nous allons avoir occasion d'expliquer. Les élections de 1863 se firent principalement sur les questions pratiques auxquelles nous venons de faire allusion.

Leur résultat fut une faible majorité en faveur du ministre libéral du jour, dont le plus pressant devoir était de rétablir les finances en faisant disparaître le désordre dans lequel les administrations précédentes les avaient jetées. Cette majorité fut si faible que le ministre, ne se sentant pas assez fort pour faire passer les mesures importantes de réforme dans les finances et l'administration qu'il croyait nécessaires, résigna au commencement de la session de 1864. Ses adversaires remontèrent au pouvoir. Il n'y avait pas l'ombre d'une difficulté constitutionnelle. Personne ne songeait à des changements constitutionnels. Un simple changement d'administration eut lieu alors. Mais, quelques semaines après, il s'éleva dans le comité des subsides un débat sur la conduite des ministres lorsqu'ils étaient antérieurement en office. Cela conduisit à une résolution, présentée par l'opposition, condamnant spécialement l'un de leurs actes. Une motion ayant été faite le 14 juin 1864 pour que la chambre se formât en comité des subsides, il fut proposé en amendement: « Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, lui représentant, qu'en juin 1859 des avances au montant de \$100,000 furent faites, à même le trésor public, sans l'autorisation du Parlement, pour le rachat de débiteurs de la cité de Montréal, lesquelles débiteures étaient rachetables par la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc; que, par un ordre en conseil daté du 1er juin 1859, le receveur-général fut autorisé à racheter ces débiteures au compte de la cité de Montréal, et à les retenir jusqu'à ce que le montant ainsi avancé (\$100,000), avec l'intérêt à 6 pour cent, fut remboursé au gouvernement par la cité de Montréal, à la condition que la dite cité imposât immédiatement les taxes nécessaires pour rencontrer la dette qu'elle avait contractée sous l'acte du fonds d'emprunt municipal, et que le montant ainsi avancé serait remboursé dans ce mois; que la cité de Montréal ayant payé ce qu'elle devait sous l'acte du fonds d'emprunt municipal, les débiteures en question ont été remises par le receveur-général au trésorier de la cité le 15 septembre 1859, et qu'en conséquence toute réclamation contre la cité de Montréal pour la somme ainsi avancée a été abandonnée; que par les instructions du ministre des finances d'alors, envoyées dans une lettre datée de Londres le 28 décembre 1859 et adressée à M. Reiffenstein, du département du receveur-général, le montant ainsi avancé a été transféré au débit des agents financiers de la province à Londres, qui nient avoir jamais consenti à se rendre responsables pour ce prêt; et que, en conséquence des faits ci-dessus, cette chambre croirait manquer à son devoir si elle ne désapprouvait hautement un crédit ainsi fait sans autorisation d'un montant considérable de l'argent public, et l'abandon subséquent des conditions stipulées par l'ordre en conseil en vertu duquel ce montant a été avancé. » Cette résolution fut considérée par les ministres comme une motion de non-confiance et fut adoptée à une majorité de deux voix. La résolution et la discussion qu'elle souleva avaient rapport seulement à des actes administratifs que le parlement avait le droit d'apprécier, et elle eut pour résultat de faire condamner les ministres par le parlement.

Une crise qui dura plusieurs jours suivit ce vote. Les ministres conseillèrent à Son Excellence le Gouverneur-Général de dissoudre la chambre. Après un long délai, et après quelque hésitation, l'on croit même que ce ne fut pas sans quelque répugnance, Son Excellence adopta finalement cet avis. Cependant il répugnait évidemment aux ministres de recourir à une dissolution à propos de la question soulevée par la résolution du 14 juin, parce que les élections devaient dans ce cas rouler entièrement sur leur administration antérieure des finances, qui avait créé un sentiment profond et général de mécontentement. Afin d'empêcher un appel au peuple sur une question aussi défavorable, et afin d'échapper en même temps aux conséquences de la condamnation formelle que le parlement venait de prononcer, les ministres entamèrent avec M. Brown, l'un des chefs de l'opposition du Haut-Canada, des négociations pour former une coalition haut-canadienne. Ces négociations eurent pour résultat de faire monter au pouvoir M. Brown et deux de ses amis, — sans aucun changement dans le personnel de la section bas-canadienne du cabinet. Cette réhabilitation d'une administration défaite et condamnée s'accomplit au moyen d'une convention par laquelle on devait, pendant la vacance parlementaire, lâcher d'obtenir le consentement des provinces maritimes à une union fédérale de toutes les colonies, et, si l'on n'y réussissait avant l'ouverture du parlement canadien en janvier suivant, l'on devait soumettre alors

un plan d'union fédérale applicable aux deux Canadas seulement.

Ainsi se forma entre des hommes qui, pendant des années, avaient entretenus de violents ressentiments politiques et personnels, une coalition dont le but était de faire adopter — soit une mesure à laquelle les deux partis avaient été opposés auparavant, — soit dans le cas probable où l'on ne réussirait pas, une autre mesure, à laquelle l'un des partis était encore plus opposé qu'à la première, car M. M. McDonald et Cartier n'avaient cessé de dénoncer avec dérision et mépris le projet d'une union fédérale des deux Canadas seuls.

Mais, maintenant, pour obtenir l'appui d'une partie de leurs adversaires politiques, et par là éviter une dissolution dont ils prévoyaient clairement que le résultat serait la défaite désastreuse de leur parti et la ratification par le pays de la condamnation que le parlement venait de prononcer contre eux, ces mêmes hommes adoptèrent le projet de confédération comme le leur et se déclarèrent prêts, comme ils le sont encore maintenant, à le faire adopter sans même consulter le peuple, s'ils pouvaient seulement obtenir l'assentiment d'un parlement élu, sans aucun rapport à ces changements constitutionnels.

Il est juste que nous référions maintenant à des procédés auxquels l'on a quelquefois voulu attribuer une grande importance, mais qui, suivant nous, n'ont exercé aucune influence appréciable sur le cours des événements. Nous faisons allusion au comité de la Chambre d'Assemblée qui a été nommé, dans la session de 1864, sur la proposition de M. Brown, pour faire une enquête sur les sujets mentionnés dans la correspondance de M. M. Cartier, Galt et Ross au ministre des colonies en 1859, et au rapport de ce comité, qui était conçu dans les termes suivants:

« Le comité s'est assemblé huit fois et s'est efforcé de trouver un moyen de résoudre les difficultés actuelles, et qui pourrait satisfaire les deux sections de la province. L'on a trouvé qu'il existait parmi les membres du comité un sentiment prononcé en faveur de changements dans le sens d'un système fédéral, qui serait adapté soit au Canada seul, ou à toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord; et le progrès fait par le comité l'autorise à recommander que le sujet soit de nouveau référé à un comité à la prochaine session du parlement. »

La Chambre n'adopta aucun procédé sur ce rapport, qui fut regardé par tout le monde comme n'étant, ainsi que ses termes l'indiquent, qu'un simple préliminaire à une enquête ultérieure et à une plus ample discussion. Mais, quelque faible que fut l'allusion dans ce rapport à la possibilité d'adopter un système fédéral, M. John A. McDonald s'y opposa. M. McDonald était alors comme il l'est encore aujourd'hui le leader dans la chambre, et cependant il cherche maintenant à imposer un « gouvernement fédéral » aux habitants du pays, sans s'assurer auparavant, en la seule manière reconnue par la constitution, s'ils partagent ses vues actuelles, ou s'ils s'en tiennent à celles qu'il a invariablement exprimées sur ce sujet jusqu'à la crise ministérielle de 1864.

Le cabinet canadien ayant été ainsi reconstitué, l'on crut qu'avant d'entrer en négociation avec les provinces maritimes pour les unir au Canada il fallait faire manquer, ou du moins faire remettre le projet d'une union législative entre la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'Isle du Prince Edouard, dont les gouvernements et les législatures de ces trois provinces, avec l'assentiment du gouvernement de Sa Majesté, s'étaient déjà occupés. En cela les ministres canadiens réussirent. Nous croyons qu'il est regrettable que l'on n'ait pas suivi une marche différente, car l'union de ces trois provinces, dont deux sont contiguës et la troisième n'est séparée du continent que par un bras de mer étroit, ayant des populations homogènes, les mêmes lois et les mêmes institutions, si elle avait pu être accomplie à des conditions acceptables, semblerait être désirable, soit que l'on considère ou non leur union définitive avec le Canada, pendant que, dans la prévision d'une telle union, la consolidation de ces trois provinces obvierrait à bien des difficultés et permettrait d'adopter un système de gouvernement beaucoup moins compliqué et moins dispendieux que celui qui serait nécessaire si elles entraient dans la confédération proposée, comme autant de provinces séparées. Cependant, nos ministres, dans leur hâte d'accomplir en quelques semaines ce qui, pour être bien fait, aurait dû prendre des années, ont rejeté toutes ces considérations et ont persuadé aux représentants des trois provinces, qui étaient assemblés à Charlotte-Town, en septembre 1864, qu'ils devaient abandonner l'objet pour lequel ils avaient été choisis, jusqu'à ce que des délégués de toutes les provinces pussent se réunir en conférence, pour prendre en considération la question d'une union générale.

Il est peut-être possible d'inférer des conditions auxquelles M. Brown est entré dans l'administration le motif des procédés extraordinaires du gouvernement canadien. Il faut se rappeler que M. Brown avait stipulé que, dans le cas où les provinces maritimes ne consentiraient pas à un plan d'union générale avant la prochaine session du Parlement du Canada, le gouvernement serait tenu de soumettre une mesure pour appliquer le système fédéral au Canada seul, projet auquel les collègues conservateurs de M. Brown avaient toujours été fortement opposés. Quoiqu'ils se fussent obligés de proposer cette mesure, sous une certaine condition, ils désiraient tout naturellement que la condition sous laquelle ils devaient le faire n'arrivât pas. De là l'anxiété avec laquelle ils cherchèrent à obtenir quelque chose qu'ils pussent offrir comme preuve de l'assentiment des provinces maritimes au projet de confédération, et de là leur motif, tout à fait insuffisant sui-

vant nous, pour arrêter le mouvement dont le progrès faisait déjà croire à la possibilité d'une union prochaine des provinces maritimes entr'elles.

Des délégués nommés par les gouvernements des différentes provinces, mais sans avoir auparavant obtenu l'autorisation du parlement de ces provinces, s'assemblèrent à Québec, en octobre 1864, et après quelques jours de délibération à huis-clos adoptèrent une série de soixante-et-douze résolutions que l'on a désignées depuis comme le projet de confédération de Québec. Ces résolutions devaient, lorsqu'elles auraient été approuvées par les diverses législatures provinciales, former la base d'un acte du Parlement Impérial qui remplacerait les constitutions actuelles des différentes provinces. Le parlement canadien s'assembla dans le mois de janvier suivant, et le gouvernement lui demanda d'adopter une adresse à Sa Majesté sollicitant un acte du Parlement Impérial, fondé sur les résolutions de la conférence de Québec, sans avoir jamais pris en considération ces résolutions en comité, et sans les avoir adoptées séparément. L'on objecta, mais en vain, à ce procédé comme tout-à-fait contraire aux usages parlementaires, tant en Angleterre que dans ce pays; mais, ce n'est pas tout: afin d'empêcher plus efficacement l'examen des détails, le gouvernement proposa la question préalable. Pendant que cette adresse était discutée en Parlement, il y eut dans le Bas-Canada de nombreuses assemblées, et des pétitions demandant que le projet de confédération ne fût pas adopté sans un appel au peuple arrivait en grand nombre au Parlement, quand l'on apprit le résultat des élections générales dans le Nouveau-Brunswick. Comme le peuple de cette province avait rendu un verdict écrasant contre le projet, il devenait extrêmement improbable qu'il pût être adopté pendant l'existence du parlement canadien actuel et l'agitation populaire dans le Bas-Canada dut conséquemment cesser. Malgré le rejet emphatique du projet par le peuple du Nouveau-Brunswick, les ministres canadiens hâtèrent le vote, et quoiqu'il y eût une grande majorité de toute la Chambre en faveur de l'adresse, une forte majorité des députés du Bas-Canada vota contre. Le vote des représentants du Bas-Canada sur la question principale fut de 37 pour et 25 contre l'adresse, tandis que, sur des propositions subséquentes ayant rapport à l'appel au peuple, plusieurs des membres qui composaient cette majorité votèrent avec la minorité.

La minorité aurait infailliblement rallié à ses idées une majorité de la représentation si le gouvernement n'eût pas retenu un certain nombre de ses partisans par des promesses de faveurs toutes spéciales et se rapportant à des intérêts particuliers et sectionnels faites hors du parlement aux représentants de ces intérêts. Pour démontrer que cette assertion n'est pas avancée à la légère, nous allons mentionner certains faits qui sont, croyons-nous, sans précédents dans l'histoire parlementaire de la Grande-Bretagne ou de ses colonies.

Un malaise assez considérable se faisait sentir parmi la population anglaise du Bas-Canada, relativement à une foule de questions importantes, qui surgiraient de sa position probable sous la confédération, et de la séparation politique du Haut et du Bas-Canada. Ce malaise était partagé par ses représentants au parlement, et il devint nécessaire de le faire cesser pour assurer leurs votes en faveur du projet. Le 2 mars, pendant que la discussion sur la confédération se continuait, plusieurs de ces représentants entrèrent en pourparlers avec M. Galt, qu'ils regardaient comme le ministre chargé de leurs intérêts dans le cabinet, touchant certaines garanties qu'ils désiraient faire introduire dans la constitution locale du Bas-Canada et qu'ils voulaient s'assurer en obtenant la promesse du cabinet; il faut remarquer que la constitution locale pour le Bas-Canada n'avait pas encore été soumise à la considération des chambres et que de fait elle ne devait l'être qu'à la session suivante. Le 7 de mars, trois jours seulement avant le vote, M. Galt prit sur lui d'adresser une lettre à ces messieurs en réponse à une lettre de leur part datée le 2 mars, par laquelle il promettait au nom du gouvernement:

1° Qu'il y aurait dans la constitution locale une clause garantissant que nul changement ne pourrait être fait dans les limites des divisions électorales représentées par des députés parlant l'anglais, sans le consentement des deux tiers des représentants de telles divisions électorales.

2° Qu'il n'y aurait aucun changement dans les limites des municipalités renfermées dans ces divisions électorales, excepté en vertu de la loi générale des municipalités du Bas-Canada.

3° Que différents changements seraient faits dans les lois d'éducation du Bas-Canada dans les intérêts de la minorité protestante.

4° Que le consentement du gouvernement serait donné pour l'achat par les municipalités de comté ou de township des terres de la couronne non concédées dans les limites de ces municipalités.

Ces promesses, parait-il, furent jugées satisfaisantes par les membres du parlement auxquelles elles étaient faites, puisque tous ceux d'entre eux qui étaient présents votèrent pour le plan du gouvernement; tandis que si leurs votes avaient été donnés dans l'autre sens, comme il est permis de croire qu'ils l'auraient été sans ces promesses ainsi faites secrètement et privément (sans doute de crainte que, si elles avaient été faites en parlement, elles auraient éveillé d'autres intérêts et nécessité de nouvelles concessions), la mesure du gouvernement aurait été rejetée par une majorité des représentants du Bas-Canada. Ce curieux épisode donna lieu à des conséquences non moins curieuses.

Pendant la dernière session du parle-

ment, le gouvernement abandonna une mesure qui devait remplir la plus importante de ces promesses, celle relative aux lois des écoles du Bas-Canada. Ceci amena la résignation de M. Galt, qui déclara pourtant, en même temps, que ses collègues avaient raison d'abandonner cette mesure, quoiqu'ils se fussent également liés avec lui à la supporter comme une partie intégrante de leur projet de confédération qui, comme nous l'avons montré, eût été perdu sans cette promesse que le gouvernement a refusé de tenir.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, appréciant comme il devait le faire les droits du peuple, crut devoir dissoudre le parlement avant de lui demander son approbation des résolutions de la conférence de Québec. Le résultat de cette démarche fut qu'une majorité écrasante opposée au projet remplaça le précédent parlement. Le printemps dernier une autre dissolution du parlement eut lieu au Nouveau-Brunswick. Un gouvernement favorable à la confédération venait de se former, et, comme on l'a dit dans le temps, par l'usage indu de l'influence de la couronne et encore plus en induisant le peuple à croire sa loyauté en jeu, on réussit à assurer l'élection d'une majorité favorable au principe général de la confédération. Le projet de Québec, néanmoins, ne fut pas accepté par le peuple du Nouveau-Brunswick dans cette élection, car presque tous les candidats du Gouvernement, y compris les membres du Gouvernement eux-mêmes, furent forcés de déclarer qu'ils désapprouvaient ce projet, ou quelques-unes de ses parties les plus importantes. Quand le nouveau parlement se réunit, le cabinet n'osa pas soumettre le projet de Québec, pas même comme base d'une union quelconque, mais il se contenta de proposer une adresse à Sa Majesté, en termes généraux, en faveur de l'union des provinces.

Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse ne jugea pas à propos de dissoudre le parlement, mais il n'osa pas non plus demander dans la session de 1865 l'approbation des résolutions de Québec. Dans la session de 1866, on adopta une adresse à Sa Majesté exprimant en termes généraux une tendance à l'union fédérale des provinces, mais évitant avec soin toute expression favorable au plan de Québec. On comprend aisément qu'une telle conduite n'a été tenue que parce qu'on sentait que toute proposition tendant à approuver ce plan n'aurait jamais pu rencontrer l'assentiment d'une majorité de la Chambre d'Assemblée. L'Isle du Prince Edouard rejeta expressément et sans équivoque le projet de Québec et elle n'a pas encore témoigné le désir ni la volonté de faire partie d'une confédération générale sur quelques bases que ce soit. Quant à Terre-Neuve, quoique des élections générales aient eu lieu dans cette province depuis la conférence de Québec, les résolutions de cette conférence n'ont jamais été approuvées par la législature, et aucune démarche semblable à celles prises par la Nouvelle-Ecosse ou le Nouveau-Brunswick, tendant à une union sur d'autres bases, n'a été adoptée. On peut donc croire qu'il ne sera pas question de comprendre les Isles du Prince-Edouard et de Terre-Neuve dans le plan de confédération qui sera soumis au parlement impérial à sa prochaine session, et nous pouvons considérer la question comme n'affectant, pour le présent du moins, que les provinces du Canada, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse.

Quel est alors l'aspect actuel de la question? Les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse ont envoyé des délégués en Angleterre pour presser l'adoption d'une union, mais sur des bases toutes différentes de celles de la conférence de Québec. Le gouvernement canadien est sur le point d'envoyer des délégués à Londres pour obtenir un acte d'union, renfermant les principes mêmes consacrés à la conférence de Québec. Les membres du gouvernement canadien se sont engagés, par des promesses expresses et répétées, données de leurs sièges en parlement, à faire adopter un acte d'union qui soit conforme en tout point aux résolutions de Québec. Les membres des gouvernements de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, d'un autre côté, sont engagés à obtenir des modifications radicales au projet de Québec, avant de consentir à la consommation de l'union. Si le parlement impérial passe un acte adhérent strictement aux termes des résolutions de Québec, n'y a-t-il pas quelque danger que le désappointement de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, qui verront leur confiance trompée, ne prenne bientôt les proportions d'un mécontentement sérieux. D'un autre côté, si l'acte n'est pas strictement conforme aux résolutions de Québec, n'est-il pas à craindre également que le peuple du Canada, sous le coup de désappointement causé par le même abus de confiance, soit des origines mécontent de la nouvelle forme de gouvernement? Les buts et les engagements contradictoires des différents gouvernements provinciaux, qui ne s'accordent que sur un point, le désir d'une union quelconque, mais qui diffèrent essentiellement pour ce qui regarde les bases de cette union, font voir d'une manière évidente, nous osons l'affirmer avec respect, combien il serait impolitique de s'occuper de ce sujet pendant la prochaine session du Parlement Impérial. Le parlement actuel du Canada expire l'été prochain, celui de la Nouvelle-Ecosse au printemps. Nous croyons devoir demander au gouvernement impérial d'attendre les élections générales dans les deux provinces aux époques fixées par la loi. Les élections se feront nécessairement en vue de la confédération.

Ses avantages et ses désavantages, ainsi que les conditions auxquelles elle devrait être acceptée, si toutefois on la croit désirable, y seraient discutées à fond, et le résultat serait l'élection de parlements représentant les convictions arrêtées et réfléchies du peuple. Les décisions des parlements

élus sous ces circonstances, dans le cas où ils seraient favorables à la confédération, auraient pour effet certain d'assurer le succès d'un système qui ne peut guère être envisagé que comme une expérience et qui devrait n'être essayé dans tous les cas, que sous les circonstances les plus favorables; tandis que, si ces parlements étaient opposés à la confédération, ce fait seul serait la meilleure preuve que notre demande est juste et raisonnable.

Nous nous sommes efforcés de prouver que l'initiative de ce projet de confédération, et toutes les démarches subséquentes pour le faire adopter, sont dues aux exigences des partis ou même aux exigences personnelles des hommes publics du Canada, et non pas à un désir spontané et général du peuple de faire des changements radicaux dans ses institutions ou dans ses relations politiques. Nous nous sommes efforcés de prouver que dans aucun des parlements provinciaux les détails du projet n'ont été discutés de la manière dont on considère les clauses d'un bill; que le peuple du Canada et de la Nouvelle-Ecosse n'a pas eu l'occasion de se prononcer sur les principes et les détails de ce projet; et que dans le Nouveau-Brunswick, où des élections viennent d'avoir lieu, on ne peut pas dire que le peuple a approuvé le plan de Québec, le seul plan défini d'union qui soit maintenant sous considération.

Si l'on ne peut contredire l'exposé de la situation que nous venons de faire, l'argument pour le délai que nous proposons paraîtra irréfutable, quelque soit l'opinion que l'on entretienne sur la question de la confédération, ou sur le projet particulier à la conférence de Québec.

Nous croyons fermement que la confédération, sous quelque forme que ce soit, ne convient pas à l'état actuel des provinces, et qu'il y a des défauts si évidents et des contradictions si frappantes dans le projet de Québec qu'il ne serait jamais possible de le produire, intégralement dans un acte du parlement conforme à l'esprit des institutions et de la législation anglaises. Nous nous abstenons, toutefois, de fatiguer Votre Seigneurie par des observations trop étendues sur la question en elle-même ou sur le projet de la conférence de Québec en particulier. Nous ne doutons pas que le but du gouvernement de Sa Majesté soit de donner effet aux désirs clairement exprimés du peuple des provinces intéressées. Nous nous sommes efforcés de montrer que jamais le peuple de cette province n'avait exprimé son opinion sur les changements projetés et que conséquemment la question devait lui être soumise. Le véritable théâtre de la discussion d'ailleurs doit naturellement être parmi nous. Nous nous bornons donc à un protest solennel contre toute précipitation dans cette affaire qui regarde les intérêts les plus importants et les plus chers de notre pays, contre toute décision irrévocable fondée sur des données inexacts ou douteuses.

Nous demandons à remettre la considération de cette question, non pas pour déjouer les vues de la majorité de nos compatriotes, mais pour empêcher qu'on ne les prenne par surprise et qu'on ne les entraîne malgré eux dans des changements politiques qui, quelque nuisibles et contraires à leurs intérêts qu'ils puissent être, ne pourraient être révoqués au moyen d'une agitation que tout ami de son pays doit s'efforcer de détourner.

- Nous avons l'honneur d'être  
De Votre Seigneurie  
les très-obéissants serviteurs,
- A. A. DORION,  
M. P. P. pour Hochelaga,  
ci-devant Proc.-Gén. pour le  
Bas-Canada.
  - L. H. HOLTON,  
M. P. P. pour Chateauguay,  
ci-devant Ministre des Finances.
  - I. THIBAudeau,  
M. P. P. pour Québec Centre,  
ci-devant Président du Conseil.
  - L. S. HUNTINGTON,  
M. P. P. pour Shefford,  
ci-devant Sol.-Gén. pour le Bas-  
Canada.
  - M. LAFRAMBOISE,  
M. P. P. pour Bagot,  
ci-devant ministre des Travaux  
Publics.
  - J. B. E. DORION,  
M. P. P. pour Drummond et  
Arthabaska.
  - L. B. CARON,  
M. P. P. pour l'Islet.
  - F. BOURASSA,  
M. P. P. pour St. Jean.
  - L. LABRECHE-VIGOR,  
M. P. P. pour Terrebonne.
  - JAS. O'HALLORAN, C. R.,  
M. P. P. pour Missisquoi.
  - A. DUFRESNE,  
M. P. P. pour Iberville.
  - MOE FORTIER,  
M. P. P. pour Yamaska.
  - J. B. POULIOT,  
M. P. P. pour Témiscouata.
  - A. H. PAQUET,  
M. P. P. pour Berthier.
  - F. GEOFFRON,  
M. P. P. pour Verchères.
  - JOSEPH PERRAULT,  
M. P. P. pour Richelieu.
  - A. GAGNON,  
M. P. P. pour Charlevoix.
  - SIXTE COUPAL,  
M. P. P. pour Napierville.
  - CHARLES LAJOIE,  
M. P. P. pour St. Maurice.
  - M. HOUDE,  
M. P. P. pour Maskinongé.

Espérons que l'opposition va prendre les mesures de couronner dignement ses nobles et énergiques travaux antérieurs. Alors et alors seulement, l'opinion du Bas-Canada influera sur les décisions de l'Angleterre.

MÉDÉRIC LACROIX.